

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-lès-Rairies

Séance du 20/03/2017

L'an 2017 et le 20 Mars à 20 heures 37 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : CHAMPION Evelyne, JUBEAU Emmanuelle, TSIEN Sylvie, MM : BENESTEAU Daniel, LAURENT Jacques, METIVIER Lucien, M. METAIRIE Maxime (présent à 20h48).

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MONNIER Anne à M. CHASSOULIER Gérard

Excusé(s) : Mme GIRARD Caroline

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7
- Procuration : 1

Date de la convocation : 15/03/2017

Date d'affichage : 21/03/2017

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PREFECTURE D'ANGERS

Le : 21/03/2017

Et publication ou notification

Du : 21/03/2017

Secrétaire de séance : M. LAURENT Jacques

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout de deux questions notées en X et en XI.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

- I- Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires
- II- Approbation des comptes de gestions : Communal et Assainissement 2016
- III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2016
- IV- Affectation des résultats 2016 du Budget Communal et Assainissement
- V- Vote des Budgets Primitifs : Communal et Assainissement 2017
- VI- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- VII- Devis pour l'élagage pour l'année 2017
- VIII- Demande de subvention pour la sécurisation du porche de l'église
- IX- Demande de subvention pour la création d'un parking auprès du restaurant O Défi
- X- Versement d'un fonds de concours au SIEMML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public
- XI- Devis porte de garage pour l'Atelier Communal
- XII- Permanence pour les élections présidentielles et législatives
- XIII- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 13/02/2017

I-Etude et vote des subventions aux associations et des participations obligatoires

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe le montant des subventions de fonctionnement pour 2017 de la manière suivante :

ART.	DEPENSES	ANNEE 2016	DEMANDE 2017	DECISION CONSEIL MUNICIPAL
6558	Autres contributions obligatoires			
	Ecole élémentaire de Seiches sur le Loir	446,49 €	418,67 €	418,67 €
	Ecole maternelle et élémentaire d'Angers	104,00 €	1 272 €	1 272 €
6281	Concours divers			
	CAUE	37,90 €	39,80 €	39,80 €

- Les montants attribués seront inscrits au budget 2017 aux articles 6558 et 6281.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

II- Approbation des comptes de gestions : Communal et Assainissement 2016

COMPTE DE GESTION 2016 - COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2016 du budget « Commune », visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION 2016 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, considérant l'exactitude de toutes les opérations inscrites au dit compte de gestion déclare que le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2016 du budget « Assainissement », visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Arrivée de Monsieur Maxime METAIRIE à 20h48

III- Approbation des Comptes Administratifs : Communal et Assainissement 2016

Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire, propose au Conseil Municipal d'approuver les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous pour le compte administratif 2016 du budget « Commune » et « Assainissement ».

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Emmanuelle JUBEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte

administratif 2016 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire.

Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2016 du Budget « Commune », lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Commune :**

-	Dépenses : 257 254,18 €	
-	Recettes : 236 277,59 €	
-	Excédent antérieur reporté :	+ 102 812,69 €
-	Résultat de l'exercice :	- 20 976,59 €

-	Résultat de clôture au 31 décembre 2016 :	+ 81 836,10 €

*** Section d'investissement Commune:**

-	Dépenses : 58 880,93 €	
-	Recettes : 75 243,20 €	
-	Excédent antérieur reporté :	+ 42 257,61 €
-	Résultat de l'exercice :	+ 16 362,27 €

-	Résultat de clôture au 31 décembre 2016 :	+ 58 619,88 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Sous la présidence de Mme Emmanuelle JUBEAU, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif 2016 dressé par Monsieur Gérard CHASSOULIER, Maire.

Après en avoir délibéré,

- Donne acte du compte administratif 2016 du Budget « Assainissement », lequel peut se résumer ainsi :

*** Section de fonctionnement Assainissement :**

-	Dépenses : 18 673,75 €	
-	Recettes : 13 139,69 €	
-	Excédent antérieur reporté :	+ 14 542,97 €
-	Résultat de l'exercice :	- 5 534,06 €

-	Résultat de clôture au 31 décembre 2016 :	+ 9 008,91 €

*** Section d'investissement Assainissement :**

-	Dépenses : 17 511,78 €	
-	Recettes : 10 673,01 €	
-	Excédent antérieur reporté :	+ 5 933,49 €
-	Résultat de l'exercice :	- 6 838,77 €

-	Résultat de clôture au 31 décembre 2016 :	- 905,28 €

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

IV- Affectation des résultats 2016 du Budget Communal et Assainissement

RESULTATS 2016 - COMMUNE

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Commune »,

Statuant sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif 2016 du budget « Commune » présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **102 812,69 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **- 20 976,59 €**

Soit un résultat à affecter de **81 836,10 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de **81 836,10 €** à la section de fonctionnement au **compte R002**.

RESULTATS 2016 – ASSAINISSEMENT

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 du budget « Assainissement »,

Constatant que le compte administratif 2016 du budget « Assainissement » présente un résultat d'exécution de fonctionnement

Au titre des exercices antérieurs de : **+ 14 542,97 €**

Au titre de l'exercice arrêté de : **- 5 534,06 €**

Soit un résultat à affecter de **+ 9 008,91 €**

Le Conseil Municipal décide de :

- reporter au budget primitif 2017 Assainissement la somme de **8 103,63 €** à la section de fonctionnement au compte **R002**

- reporter au budget primitif 2017 Assainissement la somme de **905,28 €** à la section d'investissement au compte **1068**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

V- Vote des Budgets Primitifs : Communal et Assainissement 2017

BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE

Après examen des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif 2017 de la commune, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **314 789,88 €**

- Section d'investissement : 162 **605,70 €**

BUDGET PRIMITIF 2017 - ASSAINISSEMENT

Après examen des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, adopte le budget primitif de l'assainissement 2017, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **28 902,58 €**

- Section d'investissement : **18 906,29 €**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VI- Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

VU l'avis du Comité Technique en date du 10/02/2017

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 modifié portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide d'adopter le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale à partir du 01/05/2017

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VII- Devis pour l'élagage pour l'année 2017

Après l'étude du devis de l'entreprise SAUVAGE pour l'élagage de branches sur la route au niveau des lieuxdits " La Bougentière", " Les Naitrais", "Le Buisson", "La Borne" et l'arbre au niveau du cimetière.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir l'entreprise SAUVAGE pour l'élagage de branches sur la route au niveau des lieuxdits " La Bougentière", " Les Naitrais", "Le Buisson", "La Borne" et l'arbre au niveau du cimetière pour un montant de 2 376 euros TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis avec l'entreprise SAUVAGE

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

VIII- Demande de subvention pour la sécurisation du porche de l'église

La Préfecture accorde aux communes une dotation d'Equipement des territoires ruraux **(DETR)** pour les édifices culturels non protégés au titre des Monuments historiques concernant la sécurisation du porche de l'église de Montigné-Lès-Rairies.

Cette aide correspond à 35 % maximum du montant HT de la dépense subventionnable.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter l'opération sécurisation du porche de l'église de Montigné-Lès-Rairies, pour un montant de 6 733,80 HT
- d'adopter le plan de financement suivant :

Moyens financiers :	Plan de financement prévisionnel :			
	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
	Travaux	6 733,80	DETR 35 %	2 356,83
	Honoraires		Autofinancement	4 376,97
	TOTAL	6 733,80	TOTAL	6 733,80

- autorise Monsieur Le Maire à déposer la demande de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

IX- Demande de subvention pour la création d'un parking auprès du restaurant O Défi

La Préfecture accorde aux communes une dotation d'Equipement des territoires ruraux **(DETR)** pour les travaux d'accessibilité et de sécurité au niveau de la voirie, les aménagements routiers et les opérations d'aménagements de bourg. Cette dotation serait utilisée dans le cadre de la création d'un nouveau parking auprès du restaurant O Défi.

Cette aide correspond à 35 % maximum du montant HT de la dépense subventionnable.

- L'Etat accorde aux communes une aide dans le cadre des « contrats de ruralité » pour des projets destinés à stimuler l'activité des bourgs-centre.

Cette aide correspond à 45 % maximum du montant HT de la dépense.

Le cofinancement ne peut pas dépasser 80 % du montant total HT de la dépense.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- d'adopter l'opération création du parking auprès du Multiservice, pour un montant de 14 580,20 HT
- d'adopter le plan de financement suivant :

Moyens financiers :	Plan de financement prévisionnel :			
	Dépenses	€ HT	Recettes	€ HT
			Contrat ruralité 45 %	6 561,09
	Travaux	14 580,20	DETR 35 %	5 103,07
	Honoraires			
			Autofinancement	2 916,04
	TOTAL	14 580,20	TOTAL	14 580,20

- Autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandent de subventions auprès de la Préfecture dans le cadre de la DETR et du Contrat ruralité

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

X- Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

De verser un fond de concours au SIEML de 876.49 € Net de taxe correspondant au remplacement d'une armoire électrique vétuste.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

XI- Devis porte de garage pour l'Atelier Communal

Après l'étude de 3 devis (Jean-Michel MILLION, GITEAU, Fenêtres sur Loir) pour l'installation d'une porte de garage à l'atelier communal.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de retenir la société GITEAU pour l'installation d'une porte de garage à l'atelier communal d'un montant de 3 478.56 euros TTC.
- Charge Monsieur le Maire de signer le devis avec la société GITEAU.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

XII- Permanence pour les élections présidentielles et législatives

Mise en place des permanences pour les élections Présidentielles et Législatives

XIII- Questions diverses :

Prochaine réunion de conseil le lundi 24 avril à 19h00

Sans autres questions la séance est levée à 22h48.